

preavis de la Commission des finances

Préavis municipal No 04 / 2017 : construction de deux villas mitoyennes de 2 appartements chacune et d un abri PC collectif

Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie avec la Municipalité le 20 mars 2017 dans la salle du Conseil.

Elle a étudié le dossier et questionné les municipaux présents pour des explications complémentaires.

le projet de construction est sis sur deux parcelles communales la 242 et la 244, d une surface totale de 2065 m2 les villas jumelles comporteront 2 appartements chacune :

-3,5 pièces de 79m2

-4,5 pièces de 116m2 par villa

pour un coût total avec l abri PC de 2 334 000.-

l abris PC de 100 place à un coût de 500 000.-, il sera partiellement financé par des fonds de réserve alloués à cet effet de 188 200.- et le solde 311 800.- sera amorti sur 30 ans . l'abris fera partie du patrimoine administratif au bilan.

le reste de la construction fera partie du patrimoine financier de la commune.

le financement comprend:

-un nouvel emprunt bancaire de 2 000 000.-

-le solde par les liquidités courantes et les emprunts en cours.

Chaque année nous constatons que les deux immeubles locatifs nous rapportent et permettent de loger nos citoyens à un prix raisonnable.

Sur le tableau de projection des charges financières

il solde par un revenu bénéficiaire de 51 500.- ceci avec un taux d'intérêt de 1%

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, nous invitons les membres du Conseil à accepter le préavis 04/2017 tel que proposé.
- De financer cette dépense par la trésorerie courante et l'emprunt

Pour la Commission des finances :

Eric Dubauloz Président

Alain Badan

Evelyne Edgar

Pascal Schweingruber

Claude Simond